



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES TITRES

SERVICE DE LA CITOYENNETÉ
ET DES USAGERS DE LA ROUTE

ARRETE N° PREF/DCT/SCUR/2017- 0432
Fixant la liste des candidatures pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale
1^{er} tour – 11 juin 2017 – Département de l'Yonne

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 nommant Monsieur Jean-Christophe MORAUD préfet de l'Yonne ;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté n° PREF/MAP/2016/026 du 10 mai 2016 de Monsieur le préfet de l'Yonne, donnant délégation de signature à Mme Françoise FUGIER, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU les candidatures enregistrées ;

VU le résultat du tirage au sort effectué le 19 mai 2017 fixant l'ordre des emplacements d'affichage pour les candidats déclarés au 1^{er} tour des élections législatives le 11 juin 2017 ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des candidatures à l'occasion du scrutin du 11 juin 2017 pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale est fixée comme suit pour le département de l'Yonne :

Première circonscription

	Candidats	Suppléants
1	Maud NAVARRE	Jean-Luc MINIER
2	Guillaume LARRIVÉ	Maryline SAINT-ANTONIN
3	Véronique MONTIGNY	Gildas JOLY
4	Paulo DA SILVA MOREIRA	Mathieu DEBAIN
5	Françoise GAZEL-CHARLIER	Jean-François LAPIED
6	Sylvie MANIGAUT	José CARRASCO
7	Nordine BOUCHROU	Sébastien MORVAN
8	Ludovic VIGREUX	Julien GUIBERT
9	Mathieu DEBURGHRAVE	Pascale KAIM
10	Anna CONTANT	Didier HAMELIN
11	Mathieu PORCHER	Kévin CHEVILLARD
12	Ramazan YILMAZ	Soeade BOUSSEDDANE

Deuxième circonscription

	Candidats	Suppléants
1	Joël RIGOLAT	Michel COVACHE
2	Edwige JACQUET	Pierre NOIROT
3	Annie SCANIGLIA-KERMIN	Francis DESCHAMPS
4	André VILLIERS	Yves DELOT
5	Frédéric WACHOWIAK	Frédéric LEMAIRE
6	Cyrille REY-COQUAIS	Xavier ISNARD
7	Nicolas ROBERT	Dorothee MOREAU
8	Elodie ROY	Manon FLAMAND
9	Guillaume DURAND	Joëlle MASSEBOEUF
10	Philippe COLLIN	Sylvie PASCO
11	Mehdi BARBOT	Sandrine NEYENS
12	Christophe LAMODIÈRE	Julien KOKOT
13	François MEYROUNE	Maud HENRY-GRODET
14	Annita CARRASCO	Armand GAUDIAU
15	Jean-Yves CAULLET	Thierry CORNIOT
16	Dursun USTA	Alibaba OZTURK

Troisième circonscription

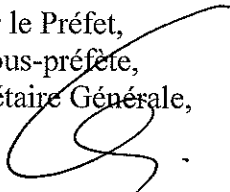
	Candidats	Suppléants
1	Delphine GREMY	Pascal LEGENT
2	Jean-Baptiste DUFAY	Romain CREUWELS
3	Bernard BEHEREC	Christine ROBERT
4	Olivier MARTIN	Zakia MALEK
5	Patrick BLIN	Annick BARON
6	Isabelle MICHAUD	Yoann TOUPET
7	Julien ODOUL	Lindsay AUDUC
8	Clarisse QUENTIN	Thierry LEAU
9	Dominique BOURREAU	Mani CAMBEFORT
10	Xavier POINSARD	Agnès THOUVARD
11	Sylvain SIFFLET-LAFAVERGE	Marie-Claire WARGNIER
12	Michèle CROUZET	Yannick VILLAIN
13	Isabelle CORRADO	David CHESNEL
14	Muslimé SUNAR	Mehmet MERAL
15	Simonne PALLANT	Laetitia LEFEBVRE

Article 2 : Chaque candidat utilisera le panneau d'affichage qui lui est affecté.

Article 3 : La liste des candidats devra être affichée en mairie, dès réception, ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Fait à Auxerre, le 24 MAI 2017

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire Générale,


Françoise FUGIER

La secrétaire générale de la Préfecture, Mme la sous-préfète de Sens, M. le sous-préfet d'Avallon, les maires des communes du département de l'Yonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.